



Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

- **Cérémonie du 11 novembre**

La municipalité, en collaboration avec l'Association des Anciens Combattants, vous invitent à assister à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 avec dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

Nous vous attendons nombreux à 9 h 30 devant la mairie.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie commémorative à la salle des fêtes

ERRATUM sur l'annonce du Journal de Saône-et-Loire et les invitations diverses : merci de prendre en compte l'horaire indiqué ci-dessus.

- **Inscriptions sur la liste électorale**

L'inscription sur listes électorales de votre commune est un acte volontaire, aussi, toutes les personnes nouvellement installées sur la commune doivent faire les démarches pour s'inscrire. L'inscription d'office ne concerne que les jeunes qui ont eu ou auront 18 ans entre le 1^{er} mars 2012 et le 28 février 2013.

Pour l'inscription, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité **en cours de validité**, auprès des services administratifs **avant le 31 décembre 2012**.

Pour de plus amples renseignements merci de contacter la mairie.

- **Participation Citoyenne**

Pour lutter contre la petite délinquance, votre municipalité, en étroite collaboration avec les services de la gendarmerie nationale, a mis en place une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants de la commune. Ce maillage fondé sur le principe de solidarité et le développement de l'esprit civique est identifié sous le label de Participation Citoyenne.

Six familles ont déjà endossées le rôle de « Référent » auprès de la population.

Toutefois, géographiquement parlant, cela ne couvre qu'une partie de notre territoire, et actuellement le secteur Nord de Saint-Loup reste orphelin de toute vigilance.

Alors, toute personne intéressée par cette mission peut, dès à présent, se faire connaître en mairie.

- **Distribution des calendriers 2013**

Les sapeurs-pompiers de Saint-Loup-de-Varenes/Varenes-le-Grand commenceront leur distribution à compter du 1^{er} novembre 2012.

Merci à vous pour l'accueil que vous vous voudrez bien leur réserver !

COMPTE-RENDU de
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Mme Annick FIEUX et Mrs Daniel MOREIL, Jean-François LESSARD, Dominique REVILLOT, Fabrice CHEVILLARD, André THOMAS et Henri LIEUTET

Absents avec pouvoir : Hervé SAVI pouvoir à Daniel MOREIL, Christine CAVET pouvoir à Francis DEBRAS, Estelle PONCET pouvoir à André THOMAS, Julien DURY pouvoir à Fabrice CHEVILLARD, Christophe BADOT pouvoir à Annick FIEUX

Absents :

Secrétaire de séance : André THOMAS

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Intercommunalité – Extension du périmètre
2. Marché de gestion de l'animation à la Maison des Jeunes – Choix du prestataire
3. Plateforme de dématérialisation pour marchés publics – Choix du prestataire
4. CISP – TIG (Travaux d'Intérêt Général) au sein des communes de l'agglomération
5. Contrat de certification PEFC des bois communaux – Renouvellement pour 5 ans
6. Coupe de bois – Suppression de régénérations
7. Autorisations d'absence facultatives du personnel communal – Détermination de la liste
8. Contrat collectif de prévoyance – Résiliation et labellisation
9. Logements locatifs de la maison VIROT – Dénonciation du mandat de gérance JAYER
10. Location maison VIROT – Baux communaux
11. Indemnité de conseil 2012 au trésorier – Approbation
12. Investissements 2013 – Autorisation de paiement avant vote du budget primitif
13. Décision modificative – Régularisation d'inventaire
14. Décision modificative – Reformulation de la délibération du 30/10
15. Questions diverses

1 – Intercommunalité – Extension du périmètre

Le Grand Chalon sollicite l'avis de la collectivité sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération en vue d'intégrer deux nouvelles communes que sont Allerey-sur-Saône et Chaudenay.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette extension de périmètre.

2 – Marché de gestion de l'animation à la Maison des Jeunes – choix du prestataire

Pour faire suite au premier appel d'offres déclaré infructueux, le cahier des charges relatif à l'appel d'offres a été modifié afin d'ouvrir plus largement la consultation. Malgré cela, seule IFAC BOURGOGNE a de nouveau répondu. L'incertitude liée à la refondation des rythmes scolaires a rendu plus difficile le choix de la prestation. Les élus se sont finalement arrêtés sur une ouverture de l'accueil pour la période scolaire du lundi au vendredi inclus avec ouverture toute la journée et restauration les mercredis à compter du 1^{er} janvier 2013. Un avenant au marché sera signé ultérieurement pour pallier à l'ouverture de l'école le mercredi matin et ainsi supprimer l'accueil sur la structure pour cette partie de la journée.

Il est à noter que l'IFAC a été retenue, certes parce qu'elle a été la seule à présenter une offre mais également parce qu'elle propose un service de qualité.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à IFAC BOURGOGNE selon l'option choisie et le montant correspondant

3 – Plateforme de dématérialisation pour marchés publics – choix du prestataire

Pour suivre l'évolution du Code des Marchés Publics en matière de publicité pour les marchés supérieurs à 90 000 € HT, la collectivité doit publier ses avis d'appels d'offres sur un profil acheteur qui n'est autre qu'un site dématérialisé sur lequel le pouvoir adjudicateur que nous sommes doit avoir recours pour ses achats. Ce site permet de mettre en ligne les avis et les documents de consultation puis de recevoir les candidatures et les offres électroniques de manière sécurisée et confidentielle. Aussi est-il demandé aux élus de profiter de cette obligation pour prendre l'option permettant la télétransmission de certains actes administratifs auprès de la Préfecture ou Sous-préfecture. Monsieur le Maire rapporte que cette opération permettra de transmettre délibérations, arrêtés, budgets, et autres documents en minimisant les coûts papiers et postaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à choisir une plateforme dématérialisée pour s'exonérer de notre obligation et de prendre l'option télétransmission. Cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2013.

4 – CISP – TIG (Travaux d'Intérêt Général) au sein des communes de l'agglomération

Le TIG est une peine qui consiste à un travail non rémunéré au sein d'une collectivité publique, un établissement public ou une association chargée d'une mission de service public.

Le groupe thématique « Risques psychologiques et sociaux » du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Chalon – Val de Bourgogne (CISPD) a proposé d'inscrire au chapitre de la prévention tertiaire la lutte contre la récidive. Cette prévention tertiaire regroupe l'ensemble des actions individualisées permettant la réinsertion de personnes inscrites dans une trajectoire délinquante ou d'éducation de personnes qui risquent d'y basculer après une première infraction. Cette action a été approuvée par le Comité Restreint du CISPD du 6 octobre 2011.

La mise en œuvre de cette action s'inscrit dans un projet qui vise à permettre au Juge d'Application des Peines en charge des majeurs et au Juge des Enfants en charge des mineurs de proposer aux auteurs d'infractions une mesure alternative à l'incarcération.

Pour les majeurs le TIG poursuit trois objectifs :

- sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et professionnelles.
- Permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée, dès lors qu'elle ne s'avère pas indispensable eu égard à la personnalité du condamné et à la gravité des faits qui lui sont reprochés.
- Impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés.

Pour les mineurs le TIG poursuit les mêmes objectifs mais doit garantir une vocation éducative et pédagogique.

En matière de responsabilité (civile, accident du travail etc...), le Tigiste est placé sous la responsabilité de la Justice en tant qu'employeur.

La durée d'un TIG pour un majeur est de 20 h à 120 h pour une peine de police et entre 40 h et 210 h pour une peine correctionnelle. Pour les mineurs le TIG est entre 20 heures et 120 heures.

L'objectif du CISPD est d'améliorer la diversité des postes de TIG pour offrir à la Justice les moyens de les mettre en œuvre dans les meilleures conditions. Il s'agit de garantir l'exécution effective des peines de travail d'intérêt général pour assurer la crédibilité de la sanction et, de ce fait, de l'action judiciaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'accompagner ce dispositif au niveau de la commune en y associant les services municipaux à travers l'accueil d'un ou plusieurs postes de travail au sein de la collectivité avec la nomination de référents. Les agents des services techniques, en la personne de Raymond CAVET et de Philippe ROCHET, et Mme Luce MONTIN, pour le service administratif, ont été sollicités et ont accepté cette mission.

Après délibéré, 1 CONTRE (Mr THOMAS) et 12 POUR, le Conseil Municipal, approuve le principe de la mise en réseau du dispositif des TIG à travers une convention, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'inscription de travaux d'intérêt général par la collectivité sous la forme du formulaire Cerfa n° 13915C2 et de ses annexes pour l'accueil d'un poste au sein des services de la commune et désigne les référents tels que proposés en tant que tuteurs en charge de l'encadrement du TIG.

5 – Contrat de certification PEFC des bois communaux – renouvellement pour 5 ans

Il est rappelé que la collectivité adhère depuis 2008 au programme PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) système international de certification forestière qui garantit la qualité d'une gestion forestière durable à travers le développement de ses fonctions économiques, environnementales et sociales. Cette norme de certification confirme que la valorisation de la forêt communale se fait dans le respect du patrimoine commun. Les exigences de gestion de PEFC permettent de valoriser l'espace forestier. Le coût de l'adhésion représente 20 € de frais fixes pour 5 ans et 0.64 € par ha/an : la commune dispose d'environ 123 ha soit 79.95 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

6 – Coupe de bois – suppression de régénérations

Les services de l'ONF se sont rendus sur les parcelles à régénérer en 2013 et ont constaté que les bois des parcelles 11 et 13 prévues à cet effet ne disposaient pas de diamètres suffisants pour être coupés. Aussi, sollicitent-ils la suppression de ces parcelles dans la régénération 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision

7 – Autorisations d'absence facultatives du personnel communal – détermination de la liste

Monsieur le Maire expose les différentes autorisations d'absences facultatives ouvertes aux agents de la collectivité afin que les élus arrêtent la liste de celles qu'ils souhaitent accorder au personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit la liste des autorisations et retient les délais de route à l'identique à ceux exposés dans la circulaire du 19 septembre 2009.

8 – Contrat collectif de prévoyance – résiliation – procédure de labellisation

Monsieur DEBRAS informe les élus des conséquences du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ainsi au 1^{er} janvier 2013 le contrat collectif auquel adhère la collectivité pour la garantie maintien de salaire sera résiliée et la commune doit choisir entre une convention de participation ou la procédure de labellisation. Par ailleurs, la participation communale doit désormais s'exprimer sous forme de montant forfaitaire et non en pourcentage sur la base du salaire brut hors primes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la procédure dite de labellisation (libre choix des agents de l'organisme labellisé à la différence de la convention de participation qui oblige l'agent à adhérer à l'organisme choisi par la municipalité) et fixe la participation communale à 10 € /mois/ agent avec prorata à la quotité du temps de travail.

9 – Logements locatifs 7 et 7A rue de l'Eglise – dénonciation du mandat de gérance JAYER

10 – Location maison VIROT – baux communaux

Les services du Trésor Public nous informe que le mandat de gestion administrative et financière signé avec l'agence immobilière JAYER pour les appartements sis 7 et 7A avenue de l'Eglise (bâtiment VIROT) n'est pas valable : les deniers publics ne peuvent pas être gérés par un organisme privé sous peine d'être accusé de gestion de fait par le Juge des Comptes. Seule la gestion administrative peut leur être confiée. Les services JAYER contactés ne souhaitent pas conserver le seul volet administratif de ces logements, aussi, le mandat sera dénoncé dans sa totalité au 31 décembre 2012 et la gestion de ces deux logements en reviendra à la municipalité. Monsieur le Maire rapporte qu'une assurance avait été souscrite pour pallier à d'éventuels impayés : celle-ci sera résiliée de plein droit ce qui, en soit, ne pose pas de réels problèmes pour nos recouvrements, le Trésor Public ayant compétence pour recouvrer les sommes dues par prélèvements sur salaire ou autres moyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la dénonciation du mandat de gestion de l'agence JAYER, dit que la collectivité reprend à son compte la gestion locative des dits appartements et autorise le maire à signer les documents nécessaires qui prendront effet au 1^{er} janvier 2013.

11 – Indemnité de conseil 2012 allouée au trésorier – approbation

Pour faire suite à la demande de concours du conseil municipal pour le nouveau receveur, celui-ci nous présente sa demande d'indemnité de conseil 2012 courant du 03 mai au 31 décembre, sans frais pour confection budgétaire, lesquels ont été attribués à Mr JOBARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la totalité de l'indemnité 2012 sollicitée par Mme Fabienne QUETTIER soit la somme de 274.24 € brut.

12 – Investissements 2013 – autorisation de paiement avant vote du budget primitif

Comme chaque année, Monsieur le maire sollicite la possibilité de mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2013 si celles-ci relèvent d'un caractère d'urgence ou imprévue afin de poursuivre une bonne gestion communale. Cette autorisation ne pourra en aucun dépasser les limites légalement fixées à savoir le quart des crédits d'investissements ouverts sur 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

13 – Décision modificative – régularisation d'inventaire

Certaines dépenses d'investissements concernant l'éclairage public, inscrites à l'inventaire communal, doivent changer d'imputation budgétaire. Pour cela il convient de procéder à une décision modificative du budget par les opérations comptables suivantes sans incidence sur les finances car l'opération s'annule d'elle-même :

- Dépenses d'investissement 2041582/041 Autres bâtiments et installations ... + 2 953.15 €
- Recettes d'investissement 204151/041 Groupements de collectivités + 2 953.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée.

14 – Décision modificative – reformulation de la délibération du 30/10/2012

Sur le même thème, le Conseil Municipal du 30 octobre dernier avait délibéré pour des imputations relatives à des travaux en régie correspondant à la mise en place d'une dalle abri bus. Toutefois, la délibération prise doit être annulée pour reformulation de la manière suivante :

- Dépenses d'investissement 2158/041 Autres installations techniques ... + 910.65 €
- Recettes d'investissement 2152/041 Installations de voirie + 910.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES, COMMUNALES OU SYNDICALES

Syndicat de Perception – Rapporteur D. MOREIL

Il rappelle que la dissolution de ce syndicat ne peut avoir lieu qu'après la vente des locaux de la trésorerie de Saint-Rémy. Ceux-ci ont été estimés par le service des Domaines entre 294 600 € et 368 000 € selon qu'ils sont libres ou occupés. Les services de la municipalité de Saint-Rémy ont été contactés mais ne sont pas intéressés dans la mesure où ils ont déjà repris les locaux du SIVOM. Après la vente, les collectivités pourront récupérer leur quote part investie dans ce syndicat.

Commission travaux du 05 novembre – Rapporteur H. LIEUTET

Les membres de la commission se penchent sur le remplacement des jeux de l'école et de l'escalier servant d'issue de secours du préau (deux devis ont déjà été sollicités). Une étude est également en cours pour un éventuel agencement paysager du nouveau cimetière : un déplacement au cimetière de Fontaines a été programmé pour s'inspirer de leur aménagement qui pourrait coller à nos aspirations. Une visite en prairie pour la réalisation de travaux sur les fossés a permis de constater que des têtes de pont ont été arrachées par des agriculteurs. Sur le lotissement du Château, les peupliers abattus par les agents communaux sont en attente de broyage courant 1^{er} trimestre 2013 : cette opération devant se faire sur place, l'entreprise entend avoir plusieurs chantiers sur la région pour effectuer le déplacement de son véhicule broyeur. Les travaux de réfection de la cage d'escalier de la cave de la mairie sont en cours de réalisation par les agents municipaux.

Commission Information et Communication – Rapporteur D. MOREIL

Les élus ont finalisé l'arborescence du futur site internet pour transmission au prestataire. Il devrait donc être mis en place pour début d'année 2013.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Téléthon 2012 – Rapporteur D. MOREIL

Cette manifestation communale a encore eu beaucoup de succès grâce notamment à l'implication de notre boulanger qui fournit gracieusement la pâte à pain pour les écoles et les corniottes. Les associations locales, l'école et la Maison des Jeunes continuent de participer activement à cette opération qui comptabilise la somme d'environ 900 € (les comptes non encore arrêtés) ce qui correspond à une hausse approximative de 200 € par rapport à 2011. Mme A. FIEUX fait remarquer que la mise à disposition de la salle des fêtes pour cette manifestation concourt également au succès du Téléthon.

De nouvelles activités devront tout de même être mises en œuvre pour 2013 afin de rendre cette opération pérenne.

➤ ZAC du Pré Saint-Loup – Rapporteur F. DEBRAS

Monsieur le Maire se félicite de l'affluence de la réunion publique du 28 novembre dernier et de l'intérêt de la population sur ce projet. Il semblerait qu'elle ne fasse plus l'amalgame avec une ZUP mais s'inquiète encore du terme logement social qui impliquerait automatiquement l'installation de « cas sociaux ».

Mr J.F. LESSARD a été surpris d'apprendre qu'il y aurait un immeuble de deux étages ! Monsieur le maire précise qu'il a effectivement relevé ce terme lors de la présentation du projet immobilier et précise qu'il faut entendre par là en fait un immeuble avec RDC – 1^{er} étage et combles aménagés.

➤ Participation citoyenne – Rapporteur F. DEBRAS

La signature du protocole s'est déroulée à la Préfecture de Mâcon en présence des référents de la commune et les représentants d'une dizaine d'autres communes qui, comme nous, ont adhéré à ce projet.

Une réunion en présence du Major TRIVIER et des référents sera organisée en janvier pour planifier les rencontres d'échanges de 2013.

➤ Bâtiment Cantine – Garderie

Le permis de construire est arrivé en mairie mais incomplet, aussi, la réunion prévue afin de présenter le projet finalisé aux personnes intéressées n'aura lieu qu'en janvier prochain.

➤ Lotissement du Meix Pourcher

Le permis d'aménager déposé est en attente de validation par les services du Grand Chalon. L'application du PLH déterminera l'échelonnement de la vente des lots.

➤ Refondation des rythmes scolaires

Le problème d'organisation reste entier car actuellement rien d'officiel n'est encore paru. Les collectivités auraient le choix de mettre en place la modification des rythmes scolaires soit en 2013 avec une enveloppe de 250

Mions d'€ gouvernementale à partager avec les communes participantes ou 2014, et alors là y aura-t-il une enveloppe Mystère !

➤ Club Niépce et atelier informatique

Un courrier a été adressé à Mr GONTHIER du Grand Chalon pour solliciter la mise à disposition de matériels afin de permettre à cette association la mise en place de leur projet initiatique. Aucune réponse pour l'instant.

➤ Vœux du Grand Chalon

Monsieur le maire s'assure auprès des élus qu'ils aient bien reçus leur invitation

➤ Contrat Local de Santé du Grand Chalon

Monsieur DEBRAS rappelle aux élus qu'ils peuvent s'inscrire personnellement à l'un des groupes de travail créés.

➤ Repas de Noël

Il est rappelé la date du repas de Noël fixée au 21 décembre prochain

➤ Vœux du maire

La date est arrêtée au 11 janvier et Monsieur le Maire souhaite être entouré d'un maximum de ces collaborateurs.

Mr H. LIEUTET en profite pour solliciter les élus afin de récupérer quelques photos de l'église et ainsi lui permettre de finaliser le diaporama qui sera projeté le soir de cette manifestation.

➤ Bilan d'activité du SYDESL 2011

Information de la mise à disposition de ce document aux élus

➤ Tourne à gauche sur RD 906

Mme Thérèse AUBERT, épouse de Mr AUBERT, Président du Club Niépce a été victime d'un accident, heureusement sans gravité, sur la RD906 au niveau de la rue de Saint-Loup. Mr DEBRAS a aussitôt adressé un courrier à Mr Fernand RENAULT, Conseiller Général, pour lui demander d'intervenir auprès des services de la DRI pour, qu'enfin, la collectivité bénéficie d'un tourne à gauche pour accéder à ce quartier qui accueillera la future ZAC. Ce dernier a réagi avec diligence : un premier déplacement a déjà eu lieu sur place courant de la semaine dernière et un prochain est déjà programmé.

➤ Mr J.F. LESSARD rapporte que le lampadaire de la rue de la Source a été mis en place. Une traversée de chaussée a été nécessaire mais les travaux de remise en état ne sont pas conformes. Il y a désormais une mare d'eau qui se crée à chaque épisode pluvieux vers l'espace enherbé de la fontaine miraculeuse et de grosses ornières y ont été creusées et non aplanies. Mr H. LIEUTET recontactera l'entreprise pour remettre à l'identique la voirie et les bas-côtés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Le secrétaire

Le Maire

André THOMAS

F. DEBRAS